



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FÉVRIER 2026**  
Lieu : 7 bld de la Trouillette – SAINT MAIXENT L'ÉCOLE  
Date de la convocation : 19 février 2026  
Date de publication : 3 mars 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200041994-20260225-DE-2026-02-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2026

Nombre de membres en exercice : 45

Présents : Laurent BALOGE, Sabrina GENAUZEAU, Didier JOLLET, Bernard COMTE, Marie-Pierre MISSIOUX, Frédéric BOURGET, Jérôme BILLEROT, Marie-Claude PAPET, Joël COSSET, Yannick MAILLOU, Sophie FAVRIOU, Sébastien FORTHIN, Marie-Laure WATIER, Christian HERAUD, Alain BORDAGE, Estelle DRILLAUD GAUVIN, Marie NAUDIN, Stéphane BAUDRY, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Tony CHEYROUSE, Corinne PASCHER, Dominique ANNONIER, Thierry PETRAULT, Angélique CAMARA, Michel CHANTREAU, Roger LARGEAUD, Dominique PAYET, Nathalie PETRAULT, Michel RICORDEL, Daniel PERGET, Johnny HU.

Excusés : Liliane ROBIN, Régis BILLEROT

Pouvoirs : Daniel JOLLIT donne pouvoir à Stéphane BAUDRY, Corinne GUYON donne pouvoir à Dominique ANNONIER, Céline RIVOLET donne pouvoir à Roger LARGEAUD, Didier PROUST donne pouvoir à Didier JOLLET.

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Secrétaire de séance : Michel RICORDEL



**DE-2026-02-04 MOIS DE LA PARENTALITÉ - PLACE DES FAMILLES : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT VAL DE SÈVRE ET LES COMMUNES DE LA CRÈCHE, PAMPROUX, SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE, SAIVRES, SAINT-MARTIN-DE-SAINT-MAIXENT, FRANÇOIS ET NANTEUIL**

*Rapporteur : Yannick MAILLOU*

Monsieur le vice-président délégué indique que la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre est signataire d'une Convention Territoriale Globale de Service aux familles, dont l'objectif est de renforcer la collaboration entre les communes et la Communauté de Communes pour le développement d'actions au bénéfice de l'enfance/jeunesse. Lors des temps d'échange, le groupe de travail en charge de la thématique « Parentalité » propose le mois de la parentalité à l'ensemble des communes et à la Communauté de Communes afin d'élargir le champ d'action de cet évènement.

Pour l'année 2026 et pour sa 9<sup>ème</sup> édition, l'évènement « Place des Familles », aura lieu du 9 mai au 6 juin 2026.

La présente convention a pour but de définir la répartition des coûts financiers entre les communes et la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre liés à l'impression de la plaquette du mois de la parentalité et à l'animation des ateliers.

Il est donc proposé une répartition comme suit :

Collectivité	Nombre d'exemplaires	Répartition des coûts d'impression	Animation des ateliers	TOTAL DES COÛTS
Pamproux	150	61,33 €	776,89 €	838,22 €
Saint-Maixent-l'École	750	306,67 €	1 553,78 €	1 860,45 €
Saint-Martin-de-Saint-Maixent	100	40,89 €	776,89 €	817,78 €
Saivres	100	40,89 €	776,89 €	817,78 €
La Crèche	700	286,22 €	776,89 €	1 063,11 €
François	110	44,98 €	776,89 €	821,87 €
Nanteuil	150	61,33 €	776,89 €	838,22 €
Haut Val de Sèvre	640	261,69 €	1 500,00 €	1 761,69 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 700</b>	<b>1 104,00 €</b>	<b>7 715,12 €</b>	<b>8 819,12 €</b>

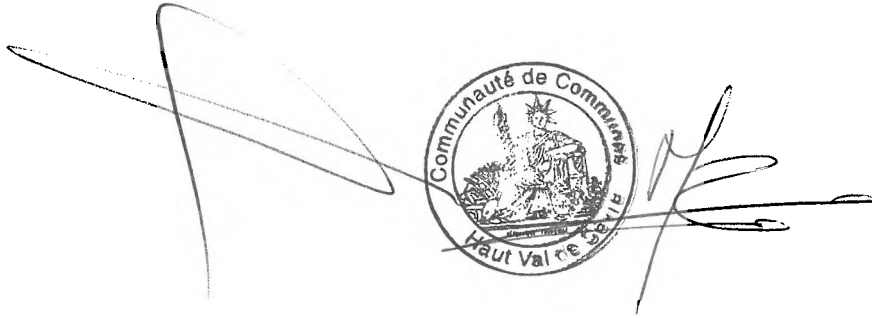
Le coût total par commune est susceptible d'être revu à la baisse au moment de la facturation, notamment en fonction du montant de la subvention accordé par la CAF.

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président délégué, décide à l'unanimité,

- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec les communes suivantes : La Crèche, Pamproux, Saint-Maixent l'École, Saivres, Saint-Martin-de-Saint-Maixent, François et Nantueil.
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Le président de séance,

Le/la secrétaire de séance,

The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is a large, stylized loop. The signature on the right is more linear and extends further to the right. In the center, between the two signatures, is a circular official seal. The seal features a central emblem of a figure holding a staff, surrounded by the text "Communauté de Communes" at the top and "Haut Val de Saivre" at the bottom.